

Autoroutes du Sud de la France
Madame Josiane COSTANTINO-BOSSUET
Directrice des Ressources Humaines

Madame,

LANGON, le 27 Mai 2021

Objet : demande avenant C80
spécifique au recalcul de l'ICP3

La CFDT vous a adressé deux courriers vous demandant de bien vouloir prendre en considération la perte de majorations liée à la suppression d'un P3 sur deux à la télé-exploitation dans chaque DRE. Nous vous avons proposé de recalculer l'ICP3 des salariés concernés. Les organisations syndicales ont alors été convoquées le 21 mai 2021 afin de débattre du sujet lors d'une commission de Dialogue Social.

Constatant qu'un nouveau calcul de l'ICP3 défavoriserait 65% des salariés de la filière (...et favoriserait donc les 35% restants), ni la CFDT, ni aucune autre OS n'a souhaité s'engager dans un tel processus.

Nous ne pouvons en revanche oublier plus d'un tiers des salariés de cette filière. C'est pourquoi, nous vous demandons l'ouverture d'une négociation d'un avenant à la C80 spécifique au recalcul de l'ICP3, le but étant de recalculer l'ICP3 de chaque salarié de la filière en comparant le calcul de 2008 avec celui prenant en compte les années de référence 2018/2019/2020 (années antérieures à la suppression de P3).

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

Pour la CFDT ASF



Fabrice BERGERY
Délégué Syndical Central

Copie : Claire CASEBASSE – Responsable du développement social ; Xavier DUPUY – DSCA CFDT ASF

Direction des Ressources Humaines

Monsieur Fabrice BERGERY

Vedène, le 1^{er} Juin 2021

Réf. : DRH/JC/CCS/VB/n°21.104

Objet : Votre courrier du 27 Mai 2021

Par mail via fabrice.bergery@gmail.com

Monsieur le Délégué Syndical Central,

Nous revenons vers vous à la suite de votre envoi cité en objet.

Nous prenons acte de votre demande d'ouverture de négociation concernant la convention d'entreprise relative à l'évolution des métiers et des organisations de travail de la filière péage.

Nous programmerons une date de réunion lors de l'élaboration de l'agenda social du second semestre 2021.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Délégué Syndical Central, l'expression de nos salutations distinguées.

Josiane COSTANTINO
Directrice des Ressources Humaines

